

# La piste de Terre Adélie

Christophe Offredo

*Certains pourraient s'étonner de voir publier un article sur les terres australes dans une revue qui se consacre ordinairement à la nature bretonne. Nous n'aurons cependant pas grand mal à justifier cette parution pour le moins inhabituelle. La SEPNB est certainement en France l'association qui a la plus solide expérience en matière d'étude et de protection des oiseaux de mer. La France projetant de construire en Terre Adélie une piste d'atterrissage qui prévoit de détruire les sites de reproduction de milliers d'oiseaux marins, ils nous a semblé qu'il était de notre devoir le plus élémentaire - au-delà de notre vocation essentiellement régionale - d'y réagir en informant nos lecteurs, ajoutant ainsi notre voix au concert international qui demande au gouvernement français de ne pas piétiner ses engagements passés et de respecter l'extraordinaire mais fragile vie du continent antarctique. Christophe Offredo, étudiant en océanographie biologique à Brest, a passé quatorze mois à étudier les oiseaux de Terre Adélie au moment où démarraient les travaux de la piste. Il a gentiment accepté d'écrire cet article pour Penn ar Bed. Comment ne pas l'en remercier, surtout quand on connaît les pressions difficilement admissibles auxquelles ont été soumis certains biologistes de l'Antarctique à partir du moment où, comme lui, ils ont eu le courage de prendre publiquement position.*

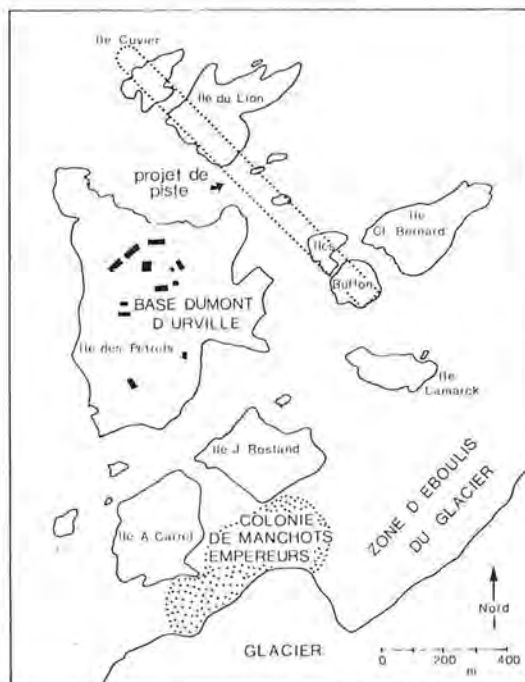
Depuis 1961, la France entretient une base permanente à caractère scientifique sur la partie du continent antarctique qu'elle revendique auprès de la communauté internationale: la Terre Adélie. Située sur l'île des Pétrés dans l'archipel de Pointe Géologie, la base porte le nom de Dumont d'Urville, navigateur français qui le premier, en 1840, s'aventura dans cette région.

Tous les ans, au mois de décembre, une cinquantaine d'hommes dont les deux tiers constituent l'équipe d'hivernage, et le reste l'équipe de campagne d'été, sont transportés par cargo mixte (danois jusqu'en 1981, canadien ensuite) depuis Hobart, en Tasmanie, jusqu'à Dumont



Colonne de manchots à proximité de la base Dumont d'Urville.

Christophe Offredo



Christophe Offredo

**L'archipel de Pointe Géologie accueille chaque année plus de 25 000 couples d'oiseaux de mer.**

d'Urville. Le voyage est long de 2700 kilomètres et peut durer de six jours à un mois selon le dégel plus ou moins tardif de la banquise. Le navire quitte la Terre Adélie en février, à la fin de l'été antarctique, ramenant l'équipe d'été. L'équipe d'hivernage reste alors isolée jusqu'au mois de décembre suivant.

## Le traité de l'Antarctique

Le continent antarctique est placé sous juridiction internationale depuis 1960, année où douze pays (1) ont signé le **traité de l'Antarctique**. Ce document établit qu'*«il est de l'intérêt de toute l'humanité que l'Antarctique soit pour toujours utilisé à des fins pacifiques»*. Parmi les principales clauses figurent le gel des revendications territoriales et l'interdiction de toute activité militaire, notamment dans le domaine nucléaire. En outre, tout projet susceptible de perturber la faune antarctique doit être étudié en fonction des mesures agréées sur

la protection de la faune et de la flore antarctiques.

L'expiration du traité en 1990 provoque aujourd'hui un regain d'intérêt des pays membres, mais aussi d'autres pays (2) pour ce continent vierge qui pourrait constituer un enjeu stratégique et économique pour les années à venir. C'est dans cette optique que le gouvernement français a décidé la construction d'une piste d'atterrissage pour avions en Terre Adélie afin d'assurer son indépendance logistique en Antarctique et d'y développer des travaux de glaciologie, météorologie et astronomie.

## Les liaisons aériennes

Aujourd'hui, seuls les U.S.A., l'U.R.S.S., l'Argentine et la Grande-Bretagne ont établi des liaisons aériennes avec leurs bases du continent antarctique. Ces liaisons ne peuvent s'effectuer que lorsque les conditions climatiques sont

(1) URSS, USA, Grande-Bretagne, France, Chili, Argentine, Australie, Belgique, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, République Sud Africaine.

(2) Chine, Inde, Brésil, RFA, RDA, Pays-Bas, Roumanie, Tchécoslovaquie, Pologne, Bulgarie, Danemark.



**Le plus abondant est le manchot d'Adélie**

favorables, c'est-à-dire d'octobre à mars. Dès 1955, les Américains ont été les premiers à avoir utilisé l'avion dans ces régions inhospitalières. L'expérience acquise associée à des moyens gigantesques leur permet maintenant d'entretenir un pont aérien estival ininterrompu depuis Christchurch, en Nouvelle-Zélande, jusqu'à leurs bases antarctiques. Les appareils américains employés pour cela atterrissent soit sur des pistes de neige préparées spécialement sur la calotte glaciaire (avions à skis, du type *Hercules C 130*), soit sur la glace de mer (avions à roues, du type *Hercules C 141*). L'originalité du projet français réside donc dans la construction d'une piste en « dur » pour l'atterrissage d'un avion à roues : le *Transall*. Ce

projet, unique en son genre, doit être réalisé dans l'archipel de Pointe Géologie, à proximité de la base Dumont d'Urville. Pourtant, depuis 1968, des avions atterrissent déjà en Terre Adélie : pour résoudre les difficultés de réalisation de programmes scientifiques et faciliter certains travaux de construction, du personnel a été acheminé par des *C 130* américains équipés de skis et se posant sur une piste aménagée sur le continent, à une vingtaine de kilomètres de la base ; il s'agissait, évidemment, de campagnes d'été.

L'archipel de Pointe Géologie est constitué d'un chapelet d'une cinquantaine d'îlots rocheux de faible superficie, séparés par d'étroits chenaux dont la

profondeur n'excède pas vingt mètres. Le site prévu pour la piste est situé dans le groupe de l'île des Pétrels, à proximité immédiate de la base Dumont d'Urville. La réalisation du projet suppose la destruction de cinq îlots et le comblement des chenaux qui les séparent. Ce travail de terrassement produirait un ouvrage d'une longueur de 1100 mètres, nécessaire pour le décollage et l'atterrissage du *Transall*.

### Une oasis dans un désert biologique

Aucun animal ne vit à l'intérieur du continent antarctique. En revanche, les mers et l'océan qui le ceignent nourrissent d'énormes populations d'oiseaux de mer qui ne peuvent se reproduire que le long des côtes ou sur des îles : celles-ci apparaissent ainsi comme de véritables oasis de vie au milieu du désert biologique que constitue le continent. L'archipel de Pointe Géologie est l'un de ces sites privilégiés vers où convergent chaque année au début du printemps antarctique plus de 25 000 couples d'oiseaux de mer appartenant à huit espèces.

Le manchot Adélie est le plus abondant. A partir d'octobre, il occupe les surfaces planes en général situées au sommet des îles : bien exposées aux vents dominants, elles sont bien dégagées des chutes de neige de l'hiver. Le *skua antarctique*, proche parent du grand labbe de l'Atlantique nord, est un prédateur de poussins du manchot Adélie ; il établit son nid en solitaire, dans des dépressions tapissées de petits cailloux. Le *pétrel des neiges* et le *pétrel de Wilson* se partagent les éboulis rocheux des parties basses des îles. Le *damier du Cap* et le *fulmar antarctique* nichent sur les hautes falaises escarpées exposées aux intempéries. Quant au *pétrel géant*, il n'a colonisé qu'un seul îlot lorsqu'il fut chassé de l'île des Pétrels après l'installation de la base. Il fournit un bon exemple des dégâts sans remèdes occasionnés dans cet environnement par la perturbation irréversible des sites de nidification : seuls cinq ou six poussins de cet oiseau s'envolent désormais chaque année au lieu des cinquante recensés avant l'installation de l'homme.

A ces sept espèces, il faut ajouter la perle de l'avifaune de Terre Adélie : le manchot empereur, seul exemple de vertébré à sang chaud capable de se reproduire pendant le redoutable hiver

*Quelques centaines de damiers du Cap nichent dans les falaises de l'archipel.*



Christophe Offredo



Le fulmar antarctique

antarctique. C'est l'étude de la biologie du manchot empereur qui — rappelons-le — motiva officiellement la construction de la base française dans l'archipel de Pointe Géologie. Aujourd'hui encore, cette colonie est la seule à être située à proximité immédiate d'une base antarctique.

### Une catastrophe écologique

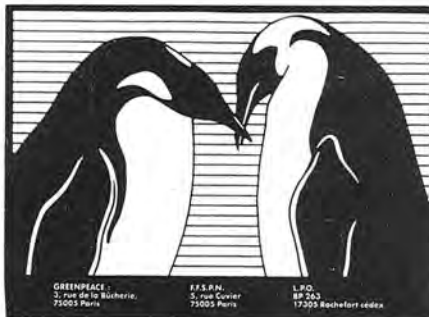
La réalisation du projet de piste d'avion prévoit, nous l'avons dit, l'arasement de cinq îles : il se trouve qu'elles sont parmi les plus riches en colonies d'oiseaux. Outre les dommages immédiats causés aux manchots et aux pétrels par les explosions de dynamite et par les travaux de terrassement, on imagine sans difficulté les conséquences de la présence d'une piste avec des décollages et des atterrissages dérangeant régulièrement les couveurs encore présents dans les îles épargnées.

Quant aux risques de collision oiseau-avion, ils seraient permanents puisque les appareils ne viendraient que pendant l'été antarctique, c'est-à-dire lors de la saison de reproduction.

Le projet est entré dans sa phase de réalisation dès la campagne d'été 1982-1983. Peu de travaux ont alors pu être entrepris en raison du mauvais temps et d'une mauvaise préparation technique.

La seconde tranche de travaux pour la campagne d'été 1983-1984 prévoyait tout juste la réalisation de ce qui avait d'abord été envisagé la première année.

Sous l'impulsion de certains biologistes français travaillant en Antarctique et opposés à ce projet, cette catastrophe écologique a récemment été dénoncée par les médias, télévision, journaux et radios. L'Académie des sciences a émis un vœu défavorable au projet. *Greenpeace* s'est saisi de l'affaire et a engagé



une campagne contre la piste à l'échelle nationale et internationale. La décision d'arrêter ou de poursuivre les travaux est entre les mains du gouvernement.

### Solution de remplacement

Jusqu'en 1989, année d'expiration du traité de l'Antarctique, la France est



Christophe Offredo

*La seule colonie de manchots empereurs à proximité d'une base antarctique.*

dépositaire en Terre Adélie d'un patrimoine naturel qui ne peut être considéré comme son exclusive propriété. En construisant une piste d'atterrissage dans l'archipel de Pointe Géologie, elle ignore délibérément les mesures de conservation de la faune antarctique inscrites dans un traité qu'elle a pourtant signé en 1960. Des destructions irréversibles d'îles abritant des milliers de couples d'oiseaux sont entamées dans le mépris total des conséquences pour l'environnement.

Dans le même temps pourtant, l'Austra-

lie étudie un projet de piste sur la calotte glaciaire. L'arrêt immédiat des terrassements dans l'archipel au profit de l'adoption définitive d'un projet de piste du même type — c'est-à-dire sur le continent, à une vingtaine de kilomètres de la base — permettrait à la France d'utiliser des avions en Antarctique tout en épargnant la vie de milliers de manchots et de pétrels. Cette solution, qui a déjà fait ses preuves en Terre Adélie avec l'atterrissage d'avions américains, reste la seule qui permette de respecter un environnement pour lequel la France a des engagements et une responsabilité internationale.

**«Sont interdits :  
...les décharges  
d'explosifs...  
à proximité des  
colonies...»**

**(extrait de l'arrêté  
n° 17 de  
l'administration  
supérieure  
des Terres  
australes  
et antarctiques  
françaises).**



Greenpeace